

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-BOULAY-MOSELLE



COMMUNE DE
STIRING WENDEL

PROCES-VERBAL

de la 26^{ème} séance du Conseil Municipal

du 14 mars 2024

(convocation du 06 mars 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 mars deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, Mme HOLTZER Danièle, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. BURG Philippe, M. HOULLE Christian, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin **(26)**

Absent-e-s ayant donné procuration : M. BOUR Roger à M. LE BLANC Yannick, M. STAUB Jean-Patrick à M. le Maire, M. AZOUZ Abdenhour à Mme CINQUALBRE Mireille, M. GANDER Olivier à M. ALLEMAND Alain, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme HAAG Elisabeth, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HOLTZER Danièle. **(7)**

Secrétaire de séance : Mme MEYER Denise

Assistaient en outre : M. KORN Sébastien, Directeur Général des Services, Mme WAGNER Nathalie, Responsable du service des Finances, Mme SADOWSKI Jessica, Responsable de la Commande Publique, Mme GABRIEL Irène, Secrétariat du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la presse et propose Mme MEYER Denise comme secrétaire de séance, élue à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. FINANCES

1. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2023
 - a) Compte de Gestion du Budget Principal
 - b) Compte de gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres
2. Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2023

- a) Compte Administratif du Budget Principal
 - b) Compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres
3. Affectation des résultats 2023 –Régie Municipale des Pompes Funèbres
 4. Autorisation de procéder à des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif – exercice 2024/Budget Principal – Ouverture de crédits complémentaires
 5. Rapport d’Orientation Budgétaire – Exercice 2024
 - a) Budget Principal
 - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
 6. Sortie de l’actif des biens de faible valeur – Exercice 2022
 7. Renouvellement à l’adhésion à « MOSELLE AGENCE CULTURELLE » - année 2024

IV. FONCTION PUBLIQUE

1. Création d’un emploi de direction du multi-accueil
2. Suppression de postes
3. Suppression et création d’un nouvel emploi d’agent de propreté

V. URBANISME

1. Zones D’accélération Des Energies Renouvelables (ZAENR)

VI. SPORT ET CULTURE

1. Animations 2024
 - a) Soirée des récompenses
 - b) Animation estivale
 - c) Dispositif Paris 2024 et Championnat d’Europe de Football 2024
 - d) Projet Sport Santé
 - e) Animations diverses 2024
 - f) Tenues pour les encadrants du service des sports
 - g) Restauration et boissons
 - h) Plan vélo
 - i) Ateliers jeunes

VII. FETES ET CEREMONIES

1. Programme des manifestations de l’année 2024 et janvier 2025.

VII. DIVERS

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l’objet d’un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l’Etat et d’un affichage électronique sur le site de la commune

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024 (DEL 2024_03_14_I)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121 – 15,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 17 janvier 2024.

Aucune observation n'étant formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

- le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2024.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS (DEL 2024_03_14_II)

Décisions

Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 prise en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

Période du 18.01.2024 au 14.03.2024

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant TTC (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
Service de la Commande Publique				
08/2024	Avenant N°1 au marché Aménagement du parc de la Coulée Verte - Lot N°3 Aire de jeux	SPORTS ENVIRONNEMENT SERVICES	12 414,00 €	D
15/2024	Audit du système de vidéoprotection de la Ville de Stiring-Wendel	ITCOTATION	22 440,00 €	D
Service secrétariat/logement/assurances				
Service Sports et Culture				
Service Technique/Urbanisme				
Service Finances				
06/2024	Contrat de maintenance des logiciels -Service Fichier Domiciliaire	JVS-MAIRISTEM	1 033,68 €	D
07/2024	Avenant n°1 au contrat d'entretien d'équipements du 01/03/21 (Disconnecteurs)	VEOLIA EAU	8 994,00 €	D
09/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses - salle omnisport	SOPREMA	696,00 €	D
10/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses - Villa Fanny	SOPREMA	360,00 €	D
11/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses - garages communaux	SOPREMA	240,00 €	D
12/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses - tennis coulée verte	SOPREMA	2 280,00 €	D
13/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses - COSEC	SOPREMA	1 656,00 €	D
14/2024	Contrat d'abonnement pour 3 licences abonnement Autodesk	SOGELINK ENGINEERING	4 320,00 €	D
16/2024	Convention transports scolaires - Ecoles Habsterdick, Verrerie Sophie et Vieux Stiring vers salle omnisports et bassin école - Année 2024	TRANSDEV	Prix unitaire TTC - 1 trajet A/R 60,00 €	D

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ces décisions.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III1a)

1. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2023
 - a) Compte de Gestion du Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la ville est conforme au compte administratif du Budget Principal de la Ville.

Monsieur le Maire précise que le comptable du SGC de Saint-Avold a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III1b)

1. Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2023
- b) Compte de Gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la ville est conforme au compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire précise que le comptable du SGC de Saint-Avoid a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III2a)

- 2) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2023
- a) Compte Administratif du Budget Principal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le débat étant ouvert, Monsieur PFEFFER Kévin intervient au niveau du chapitre 731 relative à la fiscalité locale. Il constate une augmentation par rapport à 2022 de 575 000 € ce qui correspond à 19 %, dont 7,1 % d'augmentation des bases de la taxe foncière l'année dernière. « Est-ce la raison principale de cette forte augmentation ? »

Monsieur le Maire explique que d'autres taxes ont été augmentées comme la taxe sur l'électricité (+ 100 000 €) due essentiellement à l'augmentation des factures d'électricité, la taxe additionnelle des droits de mutation, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (+ 4 000 €)...

Après avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à la majorité des voix moins 7 abstentions

(Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR-TYRALOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia et M. PFEFFER Kévin)

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		3 818 528,55		8 648 306,44		12 466 834,99
Opérations de l'exercice	2 480 434,27	2 770 357,02	10 150 770,70	11 760 371,70	12 631 204,97	14 530 728,72
TOTAUX	2 480 434,27	6 588 885,57	10 150 770,70	20 408 678,14	12 631 204,97	26 997 563,71
Résultat de clôture		4 108 451,30		10 257 907,44		14 366 358,74
Reste à réaliser	6 258 807,41	1 126 111,08	267 317,27	0,00	6 526 124,68	1 126 111,08
TOTAUX CUMULES	6 258 807,41	5 234 562,38	267 317,27	10 257 907,44	6 526 124,68	15 492 469,82
RESULTATS DEFINITIFS		-1 024 245,03		9 990 590,17		8 966 345,14

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III2b)

2. Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2023

b) Compte Administratif de la Régie Municipale de Pompes Funèbres

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023,

Après avis de la commission des finances en date du 11 mars 2023 et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 20 février 2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

– D'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES						
Résultats reportés		14 188,86		53 779,93		67 968,79
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	26 117,50	35 393,00	26 117,50	35 393,00
TOTAUX	0,00	14 188,86	26 117,50	89 172,93	26 117,50	103 361,79
Résultat de clôture		14 188,86		63 055,43		77 244,29
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	14 188,86	0,00	63 055,43	0,00	77 244,29
RESULTATS DEFINITIFS		14 188,86		63 055,43		77 244,29

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III3)

3. Affectation des résultats 2023 – Budget Régie Municipale des Pompes Funèbres

L'Assemblée délibérante vient d'approuver le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion de Mme DE SANTIS Joëlle, pour l'exercice 2022 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la commune.

Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2023 de **63 055,43 €**.

Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de l'exercice 2024 :

REGIE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice	9 275,50
Résultat antérieur reporté (ligne 002)	53 779,93
Total résultat à affecter	63 055,43
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice	0,00
Excédent de financement de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	14 188,86
Solde cumulé	14 188,86
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2024	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement - R002	63 055,43

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avis favorable de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- D'affecter le résultat de fonctionnement du budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres comme précisé ci-dessus

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III4)

4. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Exercice 2024 / Budget principal – Ouverture de crédits complémentaires

Conformément à l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, article 69-1, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

*Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel*

Crédits ouverts au budget précédent hors AP 15 781 730,84 €
 Crédits afférents au remboursement de la dette - 0,00 €
TOTAL DE CREDITS EXERCICE 2023 15 781 730,84 €

Donc l'ouverture de crédits ne pourra excéder le montant de :

15 781 730,84 x 25 % 3 954 432,71 €

Par délibération en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal avait décidé une ouverture de crédits pour l'exercice 2024 à hauteur de 731 100,00 €.

Il est proposé de prévoir les ouvertures de crédits complémentaires suivantes :

NUMERO D'OPERATION OU NATURE	TRAVAUX PREVISIONNELS A REALISER (A TITRE INDICATIF)	MONTANT PREVISIONNEL
	DELIBERATION DU 17/01/2024	731 100,00
OPERATION 104	COMPLEMENT TRAVAUX LOGEMENTS	500,00
OPERATION 110	AVENANT 1 LOT 3 COULEE VERTE ET BRANCHEMENT ELECTRIQUE FONTAINE	15 000,00
TOTAL		746 600,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2024

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus au budget principal de la ville, avant adoption du budget primitif 2024.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III5a)

5. Débat d'Orientation Budgétaire

a) Budget principal

Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024, (voir document annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

- De la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du budget primitif 2024.

Le débat étant ouvert, Monsieur PFEFFER Kévin aborde le thème des travaux et des projets en cours dont les budgets ont déjà été votés en début de mandat. Il constate qu'il n'y a pas de nouveauté. Il regrette de ne pas apercevoir certains sujets comme la réaffectation de l'Espace Rémy Botz qui n'est plus utilisé depuis 4 ans ainsi que la redynamisation commerciale de la Place de Chalais au Habsterdick. Lors d'un précédent conseil, avait été évoqué l'abandon du projet Filieris qui devait rassembler des médecins dans le bâtiment de CDC Habitat. « Avez-vous des nouvelles quant à la destination de ces locaux ? Sont-ils destinés à un usage commercial ou vont-ils être transformés en habitations ou autres ? L'abandon de ces projets a été un coup dur pour les commerces actuellement présents comme la pharmacie et la boulangerie qui espéraient bénéficier de plus de passages dans leurs locaux.

Je sais que la santé ne relève pas de la compétence des communes, mais seules les communes qui s'impliquent et font preuve d'une grande motivation peuvent bénéficier d'un résultat. Je pense particulièrement à un dispositif qui est à la mode, c'est de passer un contrat avec des étudiants en médecine issus de la commune. Il s'agit de financer partiellement le coût des études, en échange, l'étudiant s'engage à s'installer dans la commune à la fin du cursus dans un délai de 5 à 10 ans minimum sous peine de rembourser les frais avancés. Cela peut être un pari sur l'avenir.

Une dernière question qui concerne également le Département est l'avancement de la reconstruction du collège Nicolas Untersteller et le calendrier des travaux. Quels sont les éventuels projets de la commune sur Le COSEC, le bâtiment adjacent du collège et qui est vieillissant ? »

Monsieur le Maire : « Je commence par l'Espace Rémy Botz. Un projet est en cours mais je ne peux pas vous en dire plus. J'en parlerai dès que possible. La démolition du bâtiment n'est pas prévue. Une demande d'estimation a été faite au Domaine l'an dernier mais elle n'a pu aboutir parce que le terrain et donc le bâtiment n'appartenaient pas à la ville mais à VIVEST, anciennement FMC, en raison d'une erreur de transcription à l'époque. Nous avons rectifié la situation par voie notariale et notamment la prise en charge des frais de notaire. Avec l'accord de VIVEST, nous sommes bien aujourd'hui propriétaires de l'ensemble. »

Monsieur PFEFFER Kévin suppose que la commune serait dans l'optique d'une vente pour un projet privé.

Monsieur le Maire confirme cette supposition. Concernant le projet FILIERIS, il affirme que celui-ci est retiré car il n'y a pas de médecins volontaires pour s'y installer. Les médecins FILIERIS actuellement en activité seront bientôt à la retraite et souhaitent rester dans leurs locaux actuels. Par contre CDC n'a pas abandonné le projet d'un centre médical sous réserve de trouver des médecins généralistes ou spécialistes prêts à s'y installer.

Monsieur le Maire trouve la proposition évoquée par M. PFEFFER, soit le financement partiel des études d'un étudiant en médecine en échange d'une future installation dans la commune, pertinente. « C'est une piste intéressante. Mais que faites-vous si l'étudiant arrête ses études après 3 ans ? Va-t-il nous rembourser les frais avancés ? Y-a-t-il beaucoup d'étudiants en médecine dans notre commune ? »

M. PFEFFER Kévin confirme la présence d'étudiant-e-s en médecine dans la commune.

Monsieur le Maire propose d'étudier ce dispositif. Mais il pense qu'il n'y a pas de manque de médecins dans notre pays. « La population a augmenté de 10 millions de personnes sur les vingt dernières années. Il n'y a pas moins de médecins qu'il y a vingt ans. Mais la profession s'est extrêmement féminisée. Ces médecins ont une autre vision du temps de travail. Elles ont une famille et des enfants, et ne sont pas d'accord pour travailler 15 heures par jour, et je comprends tout à fait leur conception des choses. Le problème vient également de la démographie médicale sur le territoire. L'Etat devrait imposer une répartition équilibrée dans les régions de France. »

Monsieur le Maire en revient à la Place de Chalais. Les habitants, en général, souhaitent avoir des commerces de proximité. Il donne l'exemple du restaurant San Marco qui se situe dans ce quartier et affiche malheureusement une clientèle minime. Le quartier du Habsterdick comptabilise 5 000 habitants. Il y a 2 ans, un jeune couple avait ouvert un commerce de fruits et de légumes sur la place de Chalais. Ce commerce a dû fermer après 3 semaines car il n'y avait pas de clients. « Nous étions en négociation avec le groupe Colruyt pour y installer une supérette mais lorsqu'ils ont fait leur étude de marché, le projet a été abandonné. Il en était de même pour l'enseigne Leclerc qui voulait organiser un marché ambulant à travers une camionnette se rendant 2 fois par semaine sur la place. Mais cette proposition n'intéressait que peu de monde. Par ailleurs, les cellules vides au Habsterdick appartiennent à des privés qui ne veulent pas vendre. »

Monsieur PFEFFER Kévin affirme que l'installation d'une supérette dans le quartier n'est pas rentable, ce n'est plus comme avant. Il suggère la création d'une cellule paramédicale. La pharmacie avait un projet mais qui ne sera pas développé tant qu'il n'y aura pas d'ouverture d'un cabinet médical. Il donne l'exemple du local du Crédit Mutuel, un organisme qui finance l'économie locale, qui est vide depuis des années et suggère à Monsieur le Maire de se renseigner auprès du directeur de la banque car cette situation s'avère anormale. Ce local pourrait laisser place à un autre projet.

Monsieur le Maire s'engage à s'informer auprès de la banque pour connaître les arguments justifiant cette situation.

Il aborde le sujet du Collège Untersteller et annonce que les travaux de déstructuration du bâtiment A ont démarré en janvier. La rentrée scolaire a eu lieu dans le bâtiment B et les bureaux administratifs s'y sont installés lors des vacances de la Toussaint. Le calendrier de la reconstruction du bâtiment A est programmé jusqu'en début 2025. Après réintégration des élèves dans ce nouveau bâtiment en septembre 2025, suivra la déconstruction du bâtiment B et de la cantine.

Monsieur le Maire conçoit que ces travaux faisaient partie des projets évoqués lors de la campagne électorale et précise qu'un autre plan n'a pas encore été abordé, il s'agit de la reconstruction du clubhouse du C.S.S. Beaucoup de travaux ont pris du retard lors de la période du Covid. Il ne faut pas oublier que les travaux de maintenance des bâtiments et les achats d'équipements divers appellent à des investissements non négligeables. Il précise que la commune n'a aucune réserve foncière. A ce sujet, dans la zone de la Heid, après de nombreuses entrevues avec les propriétaires et des négociations avec la CAFPPF, celle-ci a racheté des locaux commerciaux avec un investissement de 1 700 000 € et 800 000 € pour des travaux cette année.

Pour en finir, la commune de Stiring-Wendel comptabilise 45 km de voirie à entretenir, sans oublier les aménagements des carrefours, etc...

Monsieur KIEFFER Denis souhaiterait avoir quelques précisions sur l'aménagement de l'ancienne école du Grossfeld. Le bâtiment sera-t-il entièrement affecté à l'A.S.B.H. ou partagé avec d'autres ? Il a entendu dire que l'association cherchait actuellement une structure pour se loger vu la fermeture de leur atelier bois.

Monsieur le Maire confirme qu'à partir du démarrage des travaux au Grossfeld, l'atelier bois sera fermé. Quant à la future répartition des affectations dans le bâtiment, la partie atelier de l'ASBH sera en bas à droite et leur salle d'animation et de réunion à l'étage. En dehors des horaires de l'ASBH, cette salle pourrait également servir comme salle de réunion pour les associations. La partie gauche du rez-de-chaussée sera réservée à un espace co-working pour des entreprises.

Monsieur PFEFFER Kévin dit avoir rencontré les dirigeants de l'ASBH à l'atelier bois lors du salon de la seconde main à Petite-Rosselle qui ont bien confirmé chercher un local à partir du mois de juin.

Monsieur le Maire les contactera.

Monsieur KIEFFER Denis remercie Monsieur le Maire pour ces informations et donne quelques précisions sur la pénurie de médecins généralistes en France. Après vérification, en 10 ans, la France a perdu 10 200 médecins généralistes pour un accroissement de la population de 3 000 000 .

M. PFEFFER Kévin rajoute que la réduction du temps de travail des nouveaux médecins ne concernent pas uniquement la catégorie féminine mais également masculine.

Monsieur le Maire approuve ce constat.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III5b)

5. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

b) Régie Municipale des Pompes Funèbres

I. EXPLICATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXPLOITATION

DEPENSES :

6132 : location chambre funéraire pour 151 passages. (178 en 2022, 118 en 2021).

6161 : assurance tracteur

6218 : indemnité directeur de la régie + location personnel

6287 : remboursement de frais à la commune pour l'utilisation des locaux et du matériel

6225 : indemnités au Trésorier de la Ville

6358 : impôts sur les sociétés

6811 : amortissements

RECETTES :

7083 – location chambre funéraire pour 151 passages en chambre funéraire

7588 : régularisation TVA

INVESTISSEMENT

DEPENSES : - divers équipements pour la chambre funéraire ou cimetières.

RECETTES : Excédents années antérieures, amortissement

II. PREVISIONS BUDGETAIRES EN 2024

EXPLOITATION

Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel

DEPENSES :

- location chambre funéraire
- indemnité directeur de régie
- indemnité au comptable du Trésor
- assurance tracteur
- forfait fournitures à verser à la Ville
- achat uniquement selon besoins (entretien tracteur)
- divers

RECETTES :

- location chambre funéraire
- excédents reportés
- divers

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- divers équipements pour la chambre funéraire ou cimetières.

RECETTES :

- amortissements.
- excédents années antérieures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

- De la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III6)

6. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2022

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par mesure de simplification, la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante, ceci afin d'améliorer la dimension patrimoniale des comptes des collectivités locales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002 ce seuil a été fixé à 1800,- € (Exercice 2022 encore en M14).

Les biens de faible sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et peuvent donc être sortis de l'actif à N+2.

Dans ce cas, ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de cession d'un tel bien est enregistré en section de fonctionnement en « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (Nature 7718).

En 2024, il y a lieu de sortir les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- De sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2022, dont la liste est jointe en annexe

APURATION INVENTAIRE BIENS DE FAIBLE VALEUR - ANNEE 2022					
COMPTE	N° IMMO	N° INVENTAIRE	DESIGNATION BIENS	DATE ACQUISITION	MONTANT ACQUISITION
2051	003201/2022/BFV/0024	003201	6 PACK OFFICE - GS VERRERIE SOPHIE	16/12/2022	504,00
2051	003202/2022/BFV/0023	003202	2 PACK OFFICE - GS HABSTERDICK	19/12/2022	168,00
2051	003203/2022/BFV/0024	003203	5 LOTS DE 34 OUTILS INTERACTIFS - GS VERRERIE SOPHIE	20/12/2022	451,90
TOTAL 2051					1 123,90
2158	003007/2021/BFV/0107	003007	KARCHER POUR NETTOYAGE CUISINES ET EXTERIEURS - EAF	10/12/2021	160,74
2158	003025/2022/INSTALLA/0107	003025	2 BARRIERES PIVOTANTES CONdamnATION POMPIER - EAF	13/01/2022	2 705,52
2158	003027/2022/BFV/0024	003027	SUPPORT A VELOS 6 PLACES - GS VERRERIE SOPHIE	21/01/2022	375,60
2158	003029/2022/BFV/0073	003029	2 STATIONS 2 BROUETTES - CIMETIERE CENTRE	31/01/2022	2 063,10
2158	003031/2022/BFV/0074	003031	1 STATION 2 BROUETTES - CIMETIERE EST	31/01/2022	1 031,55
2158	003033/2022/BFV/0070	003033	2 COFFRETS SECATEURS ELECTRIQUES - ESPACES VERTS	11/02/2022	1 800,00
2158	003070/2022/BFV/0004	003070	VISSEUSE PERCEUSE A BATTERIE - ATELIER MECANIQUE	28/04/2022	465,00
2158	003072/2022/BFV/0022	003072	MONOBROSSE - SANITAIRES MATERNELLE VIEUX STIRING	02/05/2022	1 380,00
2158	003075/2022/BFV/0004	003075	SCIE OSCILLANTE MULTIMASTER - PEINTRES	02/05/2022	519,60
2158	003076/2022/BFV/0025	003076	DOUBLE VISIOPHONE - LOGTS MAIRIE	25/05/2022	999,60
2158	003078/2022/BFV/0004	003078	SCIE RADIALE - MENUISIERS	06/05/2022	1 085,41
2158	003079/2022/BFV/0004	003079	PLAQUE VIBRANTE - CTC	06/05/2022	1 740,00
2158	003082/2022/BFV/0015	003082	ASPIRATEUR A POUSSIERE - FOYER ESPERANCE	16/05/2022	118,80
2158	003083/2022/BFV/0068	003083	ASPIRATEUR A POUSSIERE - TENNIS COULEE VERTE	16/05/2022	118,80
2158	003085/2022/BFV/0014	003085	1 CHARIOT DE LAVAGE ET MENAGE - COSEC	20/05/2022	198,60
2158	003086/2022/BFV/0015	003086	1 CHARIOT DE LAVAGE ET MENAGE - FOYER ESPERANCE	20/05/2022	198,60
2158	003087/2022/BFV/0068	003087	1 CHARIOT DE LAVAGE ET MENAGE - TENNIS COULEE VERTE	20/05/2022	198,60
2158	003088/2022/BFV/0004	003088	COFFRET DE 10 FRAISES - MECANICIEN CTC	20/05/2022	526,50
2158	003090/2022/BFV/0015	003090	BOITE A LETTRES - FOYER ESPERANCE	20/05/2022	545,44
2158	003094/2022/BFV/	003094	2 SCIES SUR PERCHE POUR ELAGAGE	25/05/2022	556,80
2158	003096/2022/BFV/0001	003096	ASPIRATEUR SOUFFLEUR BROYEUR - CONCIERGE MAIRIE	10/06/2022	279,00
2158	003097/2022/BFV/0004	003097	LEVE PLAQUES - PEINTRES CTC	10/06/2022	783,31
2158	003098/2022/BFV/0023	003098	ASPIRATEUR MIELE - GS HABSTERDICK	10/06/2022	219,99
2158	003105/2022/BFV/0073	003105	TETE RECIPRO POUR DEBROUSSAILLEUSE - CIM CENTRE	10/06/2022	350,10

Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel

2158	003106/2022/BFV/0074	003106	REMORQUE - CIMETIERE EST	10/06/2022	576,00
2158	003109/2022/BFV/0004	003109	2 CHARIOTS DE PROPLETE URBAINE	17/06/2022	2 719,20
2158	003110/2022/BFV/0074	003110	SCULPTE HAIES - CIMETIERE EST	17/06/2022	112,00
2158	003123/2022/BFV/0073	003123	ECHELLE 2 PLANS - CIMETIERE CENTRE	04/07/2022	555,98
2158	003142/2022/BFV/0004	003142	COMPRESSEUR - PEINTRES CTC	25/08/2022	854,76
2158	003146/2022/BFV/0074	003146	DESHERBEUR MECANIQUE - CIMETIERE EST	25/08/2022	864,00
2158	003159/2022/BFV/0004	003159	1 COFFRET A DOUILLES - CTC	05/01/2022	166,56
2158	003164/2022/BFV/0005	003164	TELECOMMANDE CHAUFFAGE ET CLIM - MULTI ACCUEIL	16/09/2022	591,70
2158	003169/2022/BFV/0004	003169	2 ETAIS TELESCOPIQUES H 1450-2500MM - CTC	03/10/2022	168,48
2158	003170/2022/BFV/0004	003170	2 ETAIS TELESCOPIQUES H 1700-3000MM - CTC	03/10/2022	182,52
2158	003171/2022/BFV/0004	003171	2 ETAIS TELESCOPIQUES H 2070-3700MM - CTC	03/10/2022	196,56
2158	003172/2022/BFV/0004	003172	2 ETAIS TELESCOPIQUES H 650-1150MM - CTC	03/10/2022	114,66
2158	003192/2022/BFV/0001	003192	PERFORATEUR BOSCH - CONCIERGE MAIRIE	25/11/2022	96,99
2158	003193/2022/BFV/0020	003193	PERCEUSE SANS FIL RYOBI - CONCIERGE GS CENTRE	25/11/2022	149,00
2158	003194/2022/BFV/0004	003194	LEVE PLAQUES D'EGOUTS - CTC	05/12/2022	541,20
2158	003195/2022/BFV/0004	003195	VISSEUSE MULTIFONCTIONS - ELECTRICIENS	05/12/2022	445,08
2158	003199/2022/BFV/0016	003199	LOGICIEL CONTRÔLE ACCES - SALLE OMNISPORTS	13/12/2022	459,00
2158	003200/2022/BFV/0014	003200	LOGICIEL CONTRÔLE ACCES - COSEC	13/12/2022	459,00
TOTAL 2158					27 673,35
21828	003099/2022/BFV/0108	003099	3 VTT ELECTRIQUES - PM	10/06/2022	3 434,18
TOTAL 2182					3 434,18
21831	003026/2022/BFV/0023	003026	PC ET ADAPTATEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	13/01/2022	523,80
21831	003084/2022/BFV/0020	003084	1 TABLETTE IPAD - PRIMAIRE CENTRE	16/05/2022	389,99
21831	003095/2022/BFV/0024	003095	1 ORDINATEUR - DIRECTRICE GS VERRERIE SOPHIE	25/05/2022	523,00
21831	003135/2022/BFV/0024	003135	4 PORTABLES FUJITSU LIFEBOOK - PRIM VERRERIE SOPHIE	11/07/2022	3 331,20
21831	003167/2022/BFV/0023	003167	4 PC ET ACCESSOIRES - PRIMAIRE HABSTERDICK	26/09/2022	1 827,90
21831	003168/2022/BFV/0023	003168	2 ENCEINTES - PRIMAIRE HABSTERDICK	26/09/2022	359,80
21831	003181/2022/BFV/0022	003181	5 PC ASUS - ELEMENTAIRE VIEUX STIRING	25/10/2022	1 499,94
21831	003184/2022/BFV/0020	003184	2 PC - GROUPE SCOLAIRE CENTRE	18/11/2022	898,00
21831	003185/2022/BFV/0023	003185	2 PC - GROUPE SCOLAIRE HABSTERDICK	18/11/2022	898,00
21831	003186/2022/BFV/0022	003186	2 PC - GROUPE SCOLAIRE VIEUX STIRING	18/11/2022	898,00
21831	003187/2022/BFV/0024	003187	2 PC - GROUPE SCOLAIRE VERRERIE SOPHIE	18/11/2022	898,00
21831	003190/2022/BFV/0020	003190	ENCEINTE SONO PC- ELEMENTAIRE CENTRE	22/11/2022	329,99
21831	003191/2022/BFV/0020	003191	3 PC PORTABLES - ELEMENTAIRE CENTRE	22/11/2022	1 497,00
TOTAL 21831					13 874,62
21838	003024/2022/BFV/0001	003024	IMPRIMANTE LASERJET PRO M28 3FDW - MAIRIE	05/01/2022	774,00
21838	003037/2022/BFV/0001	003037	2 ECRANS LED - ST	21/02/2022	671,21
21838	003047/2022/BFV/0001	003047	1 MONITEUR INCURVE - ST - TECHNICIEN VRD	21/03/2022	338,72
21838	003048/2022/BFV/0001	003048	1 MONITEUR - ST - TECHNICIEN BATIMENTS	21/03/2022	251,25
21838	003069/2022/BFV/0004	003069	IMPRIMANTE JET D'ENCRE - CTC	28/04/2024	94,80
21838	003120/2022/BFV/0001	003120	2 ECRANS 27" - ST MAIRIE	04/07/2022	488,81
21838	003130/2022/BFV/0001	003130	ECRAN 31"5 - ST MAIRIE	07/07/2022	272,60
21838	003189/2022/BFV/004	003189	IMPRIMANTE HP OFFICE JET PRO - MAGASIN CTC	22/11/2022	229,99

TOTAL 21838					3 121,38
21841	003030/2022/BFV/0024	003030	DESSERTER MOBILE 5 BACS - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	27/01/2022	554,40
21841	003041/2022/BFV/0020	003041	2 TABLES - MATERNELLE CENTRE	03/03/2022	193,88
21841	003115/2022/BFV/0020	003115	TABEAU -MATERNELLE CENTRE	27/06/2022	519,00
21841	003119/2022/BFV/0023	003119	TABEAU PIVOTANT SUR PIEDS - PRIMAIRE HABSTERDICK	04/07/2022	395,76
21841	003124/2022/BFV/0020	003124	2 MEUBLES BAS - PRIMAIRE CENTRE	07/04/2022	883,85
21841	003125/2022/BFV/0020	003125	ARMOIRE - PRIMAIRE CENTRE	07/07/2022	620,10
21841	003126/2022/BFV/0020	003126	ETAGERE - PRIMAIRE CENTRE	07/07/2022	135,00
21841	003127/2022/BFV/0022	003127	2 TABLES RECTANGULAIRES - MATERNELLE VIEUX STIRING	07/07/2022	234,84
21841	003128/2022/BFV/0022	003128	4 TABLES RECTANGULAIRES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	07/07/2022	469,68
21841	003129/2022/BFV/0022	003129	2 TABLES DEMI LUNE - PRIMAIRE VIEUX STIRING	07/07/2022	325,82
21841	003138/2022/BFV/0022	003138	1 ARMOIRE PORTE BATTANTES - PRIMAIRE HABSTERDICK	25/07/2022	996,75
21841	003139/2022/BFV/0022	003139	1 CHAIRE - PRIMAIRE HABSTERDICK	25/07/2022	207,21
21841	003140/2022/BFV/0022	003140	1 CAISSON POUR CHAIRE - PRIMAIRE HABSTERDICK	25/07/2022	122,53
21841	003147/2022/BFV/0022	003147	8 CHAISES - MATERNELLE VIEUX STIRING	26/08/2022	550,75
21841	003148/2022/BFV/0022	003148	4 CHAISES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	26/08/2022	275,38
21841	003150/2022/BFV/0020	003150	3 LOTS DE 2 TABLES MONOPLACE - MATERNELLE CENTRE	02/09/2022	439,13
21841	003151/2022/BFV/0023	003151	TABEAU PIVOTANT - PRIMAIRE HABSTERDICK	02/09/2022	395,76
21841	003152/2022/BFV/0024	003152	PISTE GRAPHIQUE MOBILE - MAT VERRERIE SOPHIE	02/09/2022	424,49
21841	003153/2022/BFV/0024	003153	TABLE A LANGER - MATERNELLE VERRERIE SOPHIE	05/09/2022	242,55
21841	003154/2022/BFV/0023	003154	8 LOTS DE 2 TABLES MONOPLACE - MAT HABSTERDICK	05/09/2022	957,12
21841	003155/2022/BFV/0023	003155	2 LOTS DE 4 CHAISES - MATERNELLE HABSTERDICK	05/09/2022	338,40
21841	003156/2022/BFV/0023	003156	CAISSON POUR CHAIRE - MATERNELLE HABSTERDICK	05/09/2022	122,53
21841	003157/2022/BFV/0023	003157	ARMOIRE PORTES BATTANTES - PRIMAIRE HABSTERDICK	05/09/2022	498,37
21841	003158/2022/BFV/0023	003158	MEUBLE BAS 15 CASES - PRIMAIRE HABSTERDICK	05/09/2022	315,00
21841	0036163/2022/BFV/0023	003163	1 CHAISE DE BUREAU - MATERNELLE HABSTERDICK	14/09/2022	144,64
21841	003165/2022/BFV/0023	003165	1 DESSERTER MOBILE 5 BACS - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/09/2022	192,71
21841	003173/2022/BFV/0023	003173	4 BANCS - MATERNELLE HABSTERDICK	03/10/2022	524,30
21841	003178/2022/BFV/0023	003178	SIEGE COQUE KAPPA - MATERNELLE HABSTERDICK	18/10/2022	122,05
21841	003179/2022/BFV/0023	003179	CHAIRE - MATERNELLE HABSTERDICK	18/10/2022	207,22
TOTAL 21841					11 409,22
21848	003021/2022/BFV/0001	003021	4 CHAISES VISITEURS - SERVICE ELECTIONS	05/01/2022	336,24
21848	003071/2022/BFV/0107	003071	VESTIAIRE INDUSTRIE PROPRE 2 COLONNES - EAF	28/04/2022	241,38
21848	003081/2022/BFV/0004	003081	CHAISE DE BUREAU - CTC ACMO	16/05/2022	114,04
21848	003107/2022/BFV/0001	003107	5 CHAISES VISITEURS - ETAT CIVIL	15/06/2022	420,30
21848	003108/2022/BFV/0001	003108	4 CHAISES VISITEURS - CCAS	15/06/2022	336,24
21848	003114/2022/BFV/001	003114	AMOIRE PORTE BATTANTES - SERVICE SPORTS ET CULTURE	27/06/2022	323,89
TOTAL 21848					1 772,09

2188	003066/2022/BFV/0110	003066	THON MIXER CASE YAMAHA - HARMONIE MUNICIPALE	26/04/2022	219,00
2188	003073/2022/BFV/0004	003073	DESTRUCTEUR - CTC	02/05/2022	263,80
2188	003074/2022/BFV/0004	003074	DESTRUCTEUR - CTC MAGASINIER	02/05/2022	189,85
2188	003162/2022/BFV/0023	003162	TAPIS - MATERNELLE HABSTERDICK	12/09/2022	1 090,98
2188	003174/2022/BFV/0020	003174	CHARIOT - MATERNELLE CENTRE	06/10/2022	583,48
2188	003188/2022/BFV/0001	003188	SUPPORT ECRAN INTERACTIF - SALLE CM	22/11/2022	1 119,60
2188	003196/2022/BFV/0107	003196	CHARIOT POUR TABLES - EAF	05/12/2022	289,00
2188	003197/2022/BFV/0107	003197	COFFRE FORT 36 L - EAF	09/12/2022	218,40
TOTAL 2188					3 974,11
TOTAL GENERAL A SORTIR					66 382,85

III. FINANCES (DEL 2024_03_14_III7)

7. Renouvellement à l'adhésion à « MOSELLE AGENCE CULTURELLE » - année 2024

La commune de Stiring-Wendel a souhaité développer son activité culturelle. Aussi, elle avait adhéré en 2023 à « Moselle Agence Culturelle ».

Pour rappel, « Moselle Agence Culturelle » accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'évènements culturels.

Ainsi, l'agence proposera une mise en relation avec les compagnies et ensembles professionnels : elle proposera plusieurs artistes qui correspondent à la thématique de la manifestation mis en place par la commune, puis se chargera de la mise en contact.

Qui plus est, l'agence mettra à disposition toute l'ingénierie dont elle dispose. Elle s'engage également à rechercher des financements pour concevoir et mettre en œuvre un évènement culturel annuel financé par la collectivité.

«Moselle Agence Culture» a le statut d'association. La commune en adhérent à cette association bénéficiera de la qualité de membre associé et devra s'acquitter d'une cotisation annuelle. Celle-ci s'élève à 40 centimes d'euros par habitant (elle peut être rapportée à 20 centimes d'euros si l'intercommunalité est adhérente).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- De renouveler l'adhésion à « Moselle Agence Culturelle » pour l'année 2024, association de droit privé local (Loi 1908) dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération ;
- De renouveler le mandat de Madame Suzanne MULLER Conseillère Municipale déléguée, pour représenter la Commune de Stiring-Wendel avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE CULTURELLE » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ;

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 de la ville, nature 6281 - fonction 023.

IV. FONCTION PUBLIQUE (DEL 2024_03_14_IV1)

1. Création d'un poste de direction au multi-accueil

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de recruter un directeur voire une directrice pour la gestion du multi-accueil,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de direction au multi-accueil, à temps complet, à compter du 01.04.2024, pour les fonctions suivantes :

- Gestion d'une structure d'accueil pour la petite enfance de 40 places

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale, au grade d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, de puéricultrice, de puéricultrice hors classe, de cadre de santé, d'infirmière.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme tel que défini dans le décret du 30 août 2021. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'un des grades énumérés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14.03.2024

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire ;

- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

IV. FONCTION PUBLIQUE (DEL 2024_03_14_IV2)

2. Suppression de postes

Le Maire, informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emplois après avis du Comité Social Territorial

Le tableau des emplois permanents fait apparaître un certain nombre de postes devenus vacants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26,34/35^{ème}), vacant suite à inaptitude physique
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, vacants suite à 6 avancements de grade et 1 retraite pour invalidité
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (20h – 16,27/35^{ème}), vacants suite à avancements de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14.03.2024 ;

Sur proposition du Maire et considérant qu'il n'y a pas lieu de pourvoir ces postes,

DECIDE à l'unanimité

- De supprimer les emplois vacants avec effet du 01.04.2024.

IV. FONCTION PUBLIQUE (DEL 2024_03_14_IV3)

3. Suppression et création d'un nouvel emploi d'agent de propreté

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire pour cause de mise en disponibilité pour convenances personnelles et considérant que la durée hebdomadaire de son poste avait été calculée sur la base de 5 jours travaillés en milieu scolaire, il convient de supprimer cet emploi et de le créer sur la base de 4 jours travaillés.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de l'emploi d'agent de propreté au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaire (15/35^{ème}), à l'école élémentaire de Vieux-Stiring

ET

La création d'un emploi d'agent de propreté au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet à raison de 12 heures et 33 minutes hebdomadaires (12,53/35^{ème}), à l'école élémentaire de Vieux-Stiring.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 14.03.2024,

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

V. URBANISME (DEL 2024_03_14_V1)

1. Zones D'accélération Des Energies Renouvelables (ZAENR)

M. le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

*Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel*

- **L'école du Vieux Stiring** (Section 11 parcelles 115 surface ± 12.000 m²)
 - **L'école du Centre** (Section 01 parcelles 206-219-216 surface ± 7.100 m²)
 - **L'ancienne école du Grossfeld** (Section 15 parcelles 876 surface ± 13.000 m²)
 - **Le Centre Technique Communal** (Section 10 parcelles 681 surface ± 5.400 m²)
 - **La Zone de la Heid** (Section 03 surface ± 124.400 m²)
 - **Le collège Nicolas Untersteller** (Section 04 parcelles 581 surface ± 23.300 m²)
- solaire photovoltaïque au sol :
- **Le parking rue de la Vieille Usine** (Section 14 parcelles 312 surface ± 3.000 m²)
 - **La Zone de la Heid** (Section 03 surface ± 124.400 m²)

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le débat étant ouvert, Monsieur PFEFFER Kévin approuve totalement les propositions de zonage et demande si des bâtiments publics ont déjà été retenus.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'étude du bâtiment du Grossfeld, une installation de panneaux photovoltaïque sera possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :
 - L'école du Habsterdick
 - L'école Verrerie Sophie
 - L'école du Vieux Stiring
 - L'école du Centre
 - L'ancienne école du Grossfeld
 - Le Centre Technique Communal
 - La Zone de la Heid
 - Le collège Nicolas Untersteller
 - Le parking rue de la Vieille Usine
 - La Zone de la Heid
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

VI. SPORT ET CULTURE

1. Animations 2024

a) Soirée des récompenses (DEL 2024_03_14_V11a)

La commune de Stiring-Wendel souhaite organiser en 2024 une soirée de remise de récompenses aux bénévoles des associations de la commune.

Une somme de 5 000 € sera allouée pour financer cette opération.

*Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel*

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

M. le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...) ;
- L. 314-41. du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique ;
- les communes identifient par délibération du conseil municipal, **après concertation du public** selon les modalités qu'elles déterminent librement.

CAS DE PROPOSITION DE ZAENR

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire expose :

- l'identification des ZAENR a été réalisée en concertation avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, lors de la réunion de travail du 20 novembre 2023.
- les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (Note explicative et carte des ZAENR) ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes: registre, concertation publique ouverte du 18 Janvier 2024 au 08 Février 2024, et retour par mail.
- le bilan de la concertation, annexé à la présente décision, est synthétisé ci-après :

Zéro participants, aucunes observations.

- le cas échéant, les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

- solaire photovoltaïque sur bâtiment :

- **L'école du Habsterdick** (Section 16 parcelles 114-111 surface \pm 16.000 m²)
- **L'école Verrerie Sophie** (Section 06 parcelles 246 surface \pm 4.000 m²)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de financer l'opération de remise de récompenses aux bénévoles des associations de la commune et de prendre en charge tous les frais liés à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6234, Fonction : 023

b) Animation Estivale 2024 (DEL 2024_03_14_VI1b)

La ville propose pour 2024 de reconduire l'opération « Animation Estivale » pendant les vacances d'été en collaboration avec les associations de la ville associées à l'opération.

Le programme d'activités est élaboré conjointement avec le service des Sports/Culture/fêtes et Cérémonies et les représentants des associations. Du matériel destiné à améliorer et diversifier l'animation proposée aux enfants sera acheté avant le démarrage de l'opération. Plusieurs sorties seront également organisées pendant cette période.

Une somme de 22 000 € sera allouée pour financer l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de reconduire et financer l'opération « Animation Estivale » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 338.

c) Dispositif Paris 2024 et championnat d'Europe de Football 2024 (DEL 2024_03_14_VI1c)

A l'occasion de Paris 2024, la ville de Stiring-Wendel s'est engagée pour intégrer le dispositif « CLUB 2024 » qui consiste à faire vivre et partager les jeux olympiques et paralympiques sur la commune à travers les écoles, associations, habitants, en proposant des activités sportives pour tout public ainsi que des événements festifs tout au long des différentes compétitions, à savoir :

- SOP du 02/4 au 10/4
- Quinzaine olympique du 18/6 au 28/6
- Passage de la flamme Olympique le 27/6
- Jeux olympiques du 26/7 au 11/8
- Jeux Paralympiques du 28/8 au 8/9

Des fans zones seront installés à l'occasion de ces différentes manifestations, mais également à l'occasion du championnat d'Europe de Football qui aura lieu en Allemagne du 14/6 au 14/7.

Une somme de 45 000 € sera destinée à l'organisation de ces actions tout au long de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de financer l'opération « Paris 2024 » pour l'année 2024 ;
- de financer les fans zones à l'occasion des différentes manifestations et du « championnat d'Europe de Football en Allemagne » ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :

d) Projet Sport Santé (DEL 2024_03_14_VI1d)

Dans la continuité des actions dans le cadre du Sport/Santé, la ville par le biais de ses 2 agents formés dans ce domaine, souhaite pérenniser les actions inscrites au PST visant à lutter contre la sédentarité, et l'inactivité physique de tous les publics (jeunes, adultes, seniors). Plusieurs actions ont vu le jour en 2023 (partenariat sport/santé avec l'EPHAD de Stiring - Sport/Santé auprès des associations seniors de la ville – Sport/Santé pour tous publics les mardis et jeudis matin dans le cadre de PRESCRI'MOUV). Il est proposé de poursuivre les actions en 2024.

Une somme de 2 500 € est proposée pour financer les actions et pour acheter du matériel divers tout au long de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024

DECIDE à l'unanimité

- de financer le projet « Sport Santé » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées aux actions engagées ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 023.

e) Animations diverses 2024 (DEL 2024_03_14_VI1e)

Le service Sport/Culture/Fêtes et Cérémonies souhaite organiser plusieurs animations pour tout public de la commune tout au long de l'année 2024:

Le coût estimé pour mener à bien ces animations est de 8 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2024
Ville de Stiring-Wendel*

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de financer les animations diverses pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :

Nature : 6232, Fonction : 338

f) Tenues pour les encadrants du service des sports (DEL 2024_03_14_VI1f)

Le service des sports organise des animations sportives et culturelles tout au long de l'année et plus particulièrement des animations dans le cadre de « Paris 2024 », de l'animation estivale, du Sport/Santé, des animations avec les groupes scolaires de la commune.

Il faudrait renouveler, voire compléter, certaines tenues (tee-shirt, polo, survêtements...) pour les intervenants du service des 6 volontaires de l'opération « Paris 2024 » et des 2 jeunes qui seront employés en service civique à partir de mars 2024.

Le coût estimé des tenues est de 800 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024

DECIDE à l'unanimité

- de financer les tenues pour les encadrants du service des sports ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :

Nature : 60636, Fonction : 40

g) Restauration et boissons (DEL 2024_03_14_VI1g)

Dans le cadre de toutes les manifestations organisées tout au long de l'année (Animation Estivale, Moselle Jeunesse, animations diverses....) la ville est amenée à devoir financer les repas et boissons lors des manifestations mais également organiser des moments de convivialité avec les différents partenaires (associations, partenaires extérieurs...) à l'issue des manifestations sportives et culturelles.

Le coût estimé des dépenses est de 2 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de financer la restauration et les boissons tout au long de l'année 2024 ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :

Nature : 60623, Fonction : 338.

h) Plan vélo (DEL 2024_03_14_VI1h)

En septembre 2022, le gouvernement a lancé « Le plan vélo et marche 2023-2027 » afin de redoubler d'effort et définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français. Il prend la suite du plan vélo et mobilités actives de 2018.

La ville s'est engagée à développer le vélo dans le cadre de son « Projet Sportif Territorial » et dans les objectifs du label « Ville Active et Sportive ANDES ».

La construction future du Pumptrack dans la zone de loisirs de la coulée verte sera un outil supplémentaire pour l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge et de nombreuses animations y seront organisées par le service des sports.

Le plan « Savoir rouler à Vélo » déjà en place est destiné aux enfants du CM2 est également reconduit par la ville en partenariat avec l'inspection académique. Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Une étude en partenariat avec la communauté d'agglomération sur un trajet unique et sécurisé à vélo est en cours d'élaboration pour que dès la rentrée en 6^{ème}, le vélo soit un moyen de déplacement prioritaire pour se rendre au collège.

Le coût estimé des différentes actions est de 4 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024

DECIDE à l'unanimité

- de financer toutes les actions liées au « plan vélo » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces actions ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 6232, Fonction : 023.

i) Ateliers Jeunes (DEL 2024_03_14_VI1i)

Toujours dans la continuité des actions à mettre en place dans le cadre du « Projet Sportif Territorial » et plus particulièrement sur le thème de l'éducation, le développement social et économique, la ville souhaite la mise en place « d'ateliers jeunes ».

C'est un outil mis à disposition des associations et collectivités permettant à des adolescents de 14 à 21 ans de réaliser de légers travaux sur des sites publics au sein de la commune pendant les vacances scolaires. En contrepartie, ces jeunes bénéficieront d'un pécule sous forme de vacances, loisirs ou de formation.

Un partenariat, ville de Stiring-Wendel, ASBH et CDC Habitat Forbach est proposé en amont du dépôt des projets SDJES 57 (Service Départemental Jeunesse et Sports de Moselle). Un encadrement pédagogique et technique sera proposé par l'ASBH à l'occasion des ateliers jeunes. Le financement de la bourse de l'Atelier Jeunes se fait entre l'Etat, la commune et la CDC Habitat Forbach. Cette opération sera pilotée par le service des sports de la commune.

La participation financière de la ville pour les projets qui seront mis en place pour l'année 2024 est de 4 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative du 11 mars 2024 et de la commission des finances du 11 mars 2024

DECIDE à l'unanimité

- de financer toutes les actions liées aux « Ateliers Jeunes » pour l'année 2024 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces actions ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :
Nature : 65748, Fonction : 338.

VII. FETES ET CEREMONIES (DEL 2024_03_14_VII1)

1. Programme des manifestations de l'année 2024 et 2025

AVRIL

Journée du souvenir des déportés
Fête Foraine du Habsterdick avril/mai

MAI

Commémoration du 08 mai 1945
Fêtes des Mères

JUIN

Fête de la musique
Feux de la St Jean

JUILLET

Bal populaire et Fête Nationale du 13 juillet 2024
Festival de l'Été

OCTOBRE

Fête foraine sur la place de Wendel
Banquet des anciens

NOVEMBRE

Gala de l'Harmonie Municipale

Commémoration du 11 novembre 2018
Fête de la Ste Barbe et de la Ste Cécile novembre/décembre

DECEMBRE

Commémoration du souvenir AFN
St Nicolas dans les écoles
Marché de Noël

COURANT JANVIER 2025

Vœux du Maire au personnel municipal

Les dates des manifestations sont susceptibles d'être modifiées et d'autres évènements non prévus peuvent être organisés courant 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 11 mars 2024,

DECIDE à l'unanimité

- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations 2024 et janvier 2025 ou toutes les dépenses liées aux évènements non prévus ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la ville,
Nature : 6232, Fonction 023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 H 30.

Stiring-Wendel, le 3 avril 2024.

La secrétaire de séance,

Denise MEYER



Le Maire,

Yves LUDWIG

